

L'an **DEUX MILLE DOUZE, le 10 avril à 19h30**, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2012.

**PRESENTS** : J. ANCEY, C. ARGOUD, S. BAFFERT, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

**ABSENT** : B. COTTAVE

**EXCUSE** : J-C. RECEVEUR

**POUVOIR** : J-C. RECEVEUR à F. DESCURE

**Secrétaire de séance** : Cédric ARGOUD

Y Guerpillon demande de rajouter à l'ordre du jour le retrait partiel de la délégation au Maire.

Vote pour l'ajout de ce point : 8 voix « pour », 6 voix « contre » (C. S / M. R / C. A / F. Des + pouvoir / J-P R) et 0 abstention

### **RETRAIT PARTIEL DE LA DELEGATION AU MAIRE :**

Le Conseil Municipal décide par 8 voix POUR et 6 CONTRE de mettre fin aux délégations suivantes accordées à Monsieur Maire par délibération du 07 avril 2008 dans le cadre de l'article L2122-22 :

- De procéder à la réalisation des emprunts prévus au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De créer les régies comptables (avances et recettes) nécessaires aux services communaux
- D'arrêter les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- De fixer les alignements prévus au plan d'urbanisme
- D'exercer les droits de préemption de la commune
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

*L'ordre du jour reprend son cours.*

### **1/ APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX**

#### **Compte-rendu du conseil municipal du 20 février 2012**

Demande de C Argoud de rajouter son intervention sur illégalité de modifier l'ordre du jour. Le compte rendu est approuvé par 8 voix Pour et 7 abstentions (J. A /S. B / J-C. C / F. Die / Y. G / M. V / F. Des)

#### **Compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2012**

Le compte rendu est approuvé par 13 voix Pour et 2 abstentions (B. K et J-C. R)

#### **Compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2012**

Le compte rendu est approuvé par 13 voix Pour et 2 abstentions (S. Br et F. Dese)

## 2/ COMPTE RENDU COMMISSION URBANISME DU 27 FÉVRIER 2012

Étaient présents : Y. Guerpillon, J.C.Receveur, M. Virard, Y. Mercier, S. Baffert et J-C. Cartannaz

Étaient absents : F. Diederichs et S. BRUN

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature et N°	Lieu Cadastre et N°	Zone POS	Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions AVIS
06/02	AB POSE	DP N°6	Le Bourg			Nouveau bureau de Poste Dépose enseignes existantes. Pose d'enseignes conformément à la nouvelle image de la Poste	Avis favorable. Demander où la boîte aux lettres va être installée
17/02	Commune St Pierre de Chartreuse	PC N°1	Les Bargettes AL N°42	NAr	Bg1,v	Construction d'un centre technique communal	Présentation du dossier lors du prochain CM
21/02	CALANDRE Jean-Marc	DP N°3	Perquelin B 328	NC	RT en partie	Réfection toiture en tuile type arboise rectangulaire couleur ardoise et isolation des combles - pose de deux fenêtres de toit dimensions : 114 x 118	Sur chaque pente de toit les vélux devront être de même dimension et positionnés à la même hauteur Châssis triangulaire Consulter l'architecte conseil de la commune Plan évacuation des eaux pluviales
21/02	SESTIER Philippe	DP N°4	Le Bourg AE 309-308-569	UAb	Bv	Construction d'un auvent avec toit à deux pentes	Dossier irrecevable Manque des pièces
22/02	TOURNAIRE Alain	PC N°2	Le Bourg AE 603	UAe	Bv	Construction d'un bâtiment de 4 logements + commerce	Consulter le SDIS Recul camion et accessibilité par les pompiers pour accès autres maisons Le soubassement sera obligatoirement en maçonnerie Faire procéder à un bornage contradictoire Manque PC 39-40 ERP et accessibilité-sécurité incendie Pour partie commerce : faire établir par un bureau d'étude un plan précisant les accès
23/02	CARTANNAZ Yannick	DP N°5	La Coche AB 552	NB	Bg1,v	Création d'une terrasse et transformation de fenêtres en portes	Avis favorable
15/02	RECEVEUR Jean-Claude					Lettre demandant la démolition du bâtiment de Mr BERBIGUIER	Prendre conseil auprès de Me PONCIN Chantier met en danger les riverains. Prendre un arrêté de mis en péril Fuite d'huile devant construction

Des remarques sur la pose de l'enseigne de la poste sont effectuées :

CTM : la commission urbanisme ne s'est pas prononcée et demande de revoir le dossier lors d'un prochain conseil municipal. Cédric Argoud fait remarquer qu'il faut distinguer l'étude du permis de construire de la décision quant à ce projet. Or le conseil municipal a déjà autorisé par délibération du 12 décembre 2011 le Maire à déposer le permis.

D'autre part, le président de la commission informe que dorénavant les dossiers non conformes ne seront pas étudiés par la commission.

Le problème de l'accessibilité pour les pompiers et du stationnement dans le cadre du dépôt de permis Tourniaire est également évoqué. Ces points seront à résoudre avant d'accorder le permis.

*Arrivée de Bruno Cottave.*

### **3/ APPROBATION DE LA PROPOSITION RECUE POUR LA LOCATION DU MINI-BAR À LA DIAT ET DE CONVENTION DE LOCATION**

Suite à l'appel d'offre de la Commune pour la location du mini-bar situé dans l'espace de Loisirs de la Diat pour la saison d'été 2012, une seule candidature a été déposée : Madame Brigitte Muzet.

Monsieur le Maire propose de retenir cette candidature et présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la Commune et Madame Muzet.

Le Conseil Municipal après délibération et après avoir pris connaissance des termes de cette convention retient à l'unanimité la candidature de Madame Muzet, approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise à l'unanimité, Monsieur le maire à signer la convention.

*Nouveau point rajouté à l'ordre du jour à la demande de B. Koch*

### **CONVENTION AVEC LE SIVU DE MISE À DISPOSITION DE M. UGNON-FLEURY**

Une convention est à étudier pour le remplacement du régisseur de la caisse VTT pour la saison d'été : accord unanimité.

*L'ordre du jour reprend son cours*

### **4/ OCTROI D'INDEMNITÉS D'ASTREINTES DE WEEK-ENDS ET 15 AOÛT POUR PERSONNEL CHARGÉ SURVEILLANCE PISCINE :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser des indemnités d'astreinte de week-ends et de jours fériés au personnel en charge de l'entretien de la piscine pendant la saison d'été.

### **5/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 ET DES COMPTES DE GESTION 2011**

Le Maire excuse l'absence de Madame RABHI, Percepteur, qui ne peut assister à la réunion du conseil municipal en raison de ses congés.

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### **► Compte Administratif**

Sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2011 du budget principal qui s'établit ainsi :

<b>◆ Section de Fonctionnement :</b>	
Dépenses :	1 870 897.36 €
Recettes :	1 885 933.93 €
Excédent de clôture de l'exercice :	15 036.57 €
Résultat antérieur reporté de 2010 :	26 817.45 €
Excédent cumulé :	41 854.02 €

◆ **Section d'Investissement :**

Dépenses :	1 262 664.93 €
Recettes :	1 339 755.64 €
Restes à réaliser : Dépenses :	447 259.00 €
Recettes :	199 634.50 €
Résultat antérieur reporté de 2010 :	- 90 798.88 €
Besoin de financement :	- 261 332.67 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 6 voix pour (C. A / B.C / F. Des + pouvoir, M. R / J-P R) et 8 abstentions (J. A / S. Baf / S. Br / J-C. C / F. Die / Y. G / B. K / M. V), approuve le compte administratif de l'année 2011 du budget principal.

► **Compte de Gestion**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire :

- Après s'être fait présenter le budget principal primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2011 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget principal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, à 7 voix pour (C.A / B.C / F. Des + pouvoir / M.R / J-P.R / C.S) et 8 abstentions (J.A / S.Baf / S.Br / J-C. C / F. Die / Y. G / B. K / M. V), que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, Madame Annie RABHI, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

► **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	15 036.57 €
Résultats antérieurs reportés	26 817.45 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>41 854.02 €</b>
<u>Solde d'exécution d'investissement</u> (besoin de financement)	13 708.17 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (besoin de financement)	247 624.50 €

<b>Besoin de financement</b>	<b>261 332.67 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>41 854.02 €</b>
<b>Report de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes directes locales nécessaires à l'équilibre du budget primitif 2012 :

Libellé	Bases d'imposition notifiées	Taux (%)	Produit
Taxe d'habitation	2 002 000	<b>16.08</b>	321 922
Taxe foncière (bâti)	1 430 000	<b>24.80</b>	354 640
Taxe foncière (non bâti)	137 200	<b>82.95</b>	113 807
CFE	151 100	<b>27.08</b>	40 918
<b>TOTAL</b>			<b>831 287</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter les taux d'imposition pour l'exercice 2012 tels que Monsieur le Maire vient de les présenter.

## **BUDGET ANNEXE DE LA FORET**

### **► Compte Administratif**

Sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2011 du budget annexe de la forêt qui s'établit ainsi :

#### **◆ Section de Fonctionnement :**

Dépenses :	172 308.22 €
Recettes :	202 982.73 €
Excédent de clôture de l'exercice :	30 674.51 €
Résultat antérieur reporté de 2010 :	18 538.31 €
Excédent cumulé :	49 212.82 €

#### **◆ Section d'Investissement :**

Dépenses :	154 880.25 €
Recettes :	84 892.61 €
Restes à réaliser : Dépenses :	24 968.50 €
Recettes :	74 556.00 €
Résultat antérieur reporté de 2010 :	6 619.14 €
Besoin de financement :	13 781.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2011 du budget annexe de la forêt.

### **► Compte de Gestion**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire,  
- Après s'être fait présenter le budget annexe primitif de la forêt de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la forêt de l'exercice 2011 ;  
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget annexe de la forêt,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, Madame Annie RABHI, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **► Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	30 674.51 €
Résultats antérieurs reportés	18 538.31 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>49 212.82 €</b>
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
Besoin de financement	63 368.50 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Excédant de financement	49 587.50 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>13 781.00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>49 212.82 €</b>
<b>Report de fonctionnement</b>	<b>35 431.82 €</b>

## **BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

### **► Compte Administratif**

Sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2011 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit ainsi :

#### **◆ Section de Fonctionnement :**

Dépenses :	165 183.74 €
Recettes :	123 079.19 €
Excédent de clôture de l'exercice :	- 42 104.55 €

Résultat antérieur reporté de 2010 :	33 631.88 €
Excédent cumulé :	- 8 472.74 €

◆ **Section d'Investissement :**

Dépenses :	472 878.14 €
Recettes :	249 184.03 €
Restes à réaliser : Dépenses :	47 314.00 €
Recettes :	32 527.33 €
Résultat antérieur reporté de 2010 :	241 066.85 €
Excédent cumulé	2 586.07 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2011 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

► **Compte de Gestion**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire,  
 - Après s'être fait présenter le budget annexe primitif de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2011 ;  
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget annexe eau & assainissement,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, Madame Annie RABHI, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

► **Affectation du résultat de Fonctionnement de l'Exercice**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	- 42 104.55 €
Résultats antérieurs reportés	33 631.88 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>- 8 472.67 €</b>
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
Excédent de financement	17 372.74 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Excédant de financement	14 786.67 €

<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
<b>DEFICIT REPORTE</b>	<b>8 472.67 €</b>

## **8/ APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2012**

### **► BUDGET PRINCIPAL**

#### **COTISATION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE**

Le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas cotiser en 2012 à l'association nationale des maires des stations de montagne.

#### **TAXE SUR LES REMONTEES MECANIQUES**

Suite à la demande du Président du SIVU et afin d'alléger les charges de fonctionnement sur le budget 2012, le Conseil Municipal décide par 8 voix POUR, 5 voix CONTRE et 2 abstentions d'exonérer le SIVU St-Pierre de Chartreuse/Le Planolet de la taxe 2012 sur les remontées mécaniques.

C. ARGOUD faisant remarqué qu'il n'est pas légal de ne pas exonérer tous les redevables de cette taxe. En conséquence, le conseil municipal décide par 8 voix POUR, 5 voix CONTRE et 2 abstentions d'appliquer cette exonération à la S.A.R.L « La Prairie » et l'association « Ski St-Hugues-Les Egaux » pour l'année 2012.

#### **ZONE 30 SUR LE PLAN DE VILLE :**

Une discussion s'engage sur le bien fondé de ce projet.

Le conseil municipal par 8 voix POUR (J-CR. / F.De /M.V / Y.G / J-C.C / J-P.R/ M.R / C.S) décide de maintenir ce projet au budget.

#### **EMPRUNT :**

Afin d'équilibrer le budget, un emprunt de 664 28693 € est inscrit.

Le Maire propose au conseil Municipal de passer au vote.

Après une suspension de séance demandée par S. Baffert, le conseil municipal reprend son cours.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2012**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2012 de la commune qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 1 672 997.82 €

Investissement : 1 397 779.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix CONTRE, 7 POUR et 0 abstention, **REFUSE** d'adopter le budget primitif principal de 2012.

### **► DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Un emprunt de 116 000.00 € est prévu, il pourrait cependant être diminué si les subventions attendues arrivent.

La subvention communale nécessaire à l'équilibre n'ayant pas votée du fait du refus du budget



principal, le budget de fonctionnement n'est pas équilibré.

Après discussion, il est proposé de voter le budget en maintenant les 29 341.67 € de subvention du budget principal.

Christophe SÉSTIER n'accepte pas de voter un budget qui n'est pas sincère, en conséquence il ne participera pas au vote.

Le résultat du vote est donc :

7 voix POUR (J-A / F. Died /B.K /S.Br /S.Baf / Y.G / J-C.C)

8 abstentions (C .S / M.R / C.A / B.C /F. Desc)

**La délibération suivante est donc adoptée :**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif annexe de l'eau et assainissement qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 173 333.67 €

Investissement : 371 079.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, par 7 voix Pour, 0 contre et 8 abstentions le budget primitif annexe de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT pour 2012 et vote les crédits inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- par opération pour la section d'investissement

#### **► DU BUDGET ANNEXE DE LA FORET**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif annexe de la forêt qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 138 751.82 €

Investissement : 143 337.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, par 14 voix Pour, 0 contre et 1 abstention le budget primitif annexe de la FORET pour 2012 et vote les crédits inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- par opération pour la section d'investissement

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h00**